

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS



**OBJET** : Délégation de signature accordée à Monsieur Fabrice SIROP, Directeur Général d'Artois Mobilités

Le Président d'Artois Mobilités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services ;

Considérant que Monsieur Fabrice SIROP, exerce les fonctions de Directeur Général au sein d'Artois Mobilités ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Monsieur le Président d'Artois Mobilités, sous sa surveillance et responsabilité, donne à Monsieur Fabrice SIROP, Directeur Général, délégation de signature pour les attributions suivantes :

**Délégations de signature, série « Direction Générale » :**

- Signer ou contresigner les ordres de services d'affermissement de tranches optionnelles dans le cadre des marchés passés par Artois Mobilités
- Signer les courriers de recrutement négatifs en réponse à des candidatures reçues pour des demandes d'emploi
- Signer les demandes de raccordement ou de dé raccordement aux concessionnaires dans un montant n'excédant pas 10 000 € HT
- Certifier conforme et exécutoire les extraits de registres des actes d'Artois Mobilités
- Signer, dans le cadre de l'exécution d'un marché public, tout document visant à la délivrance d'un exemplaire unique ou d'un certificat de cessibilité au fournisseur ou prestataire afin de lui permettre la cession ou le nantissement des créances afférentes au marché
- Signer les courriers de refus aux riverains sollicitant une indemnisation au titre d'un préjudice subi au titre de travaux menés sous maîtrise d'ouvrage d'Artois Mobilités et les courriers visant à refuser la prise en charge d'un sinistre
- Signer les documents permettant d'établir auprès des services des impôts le changement d'affectation ou de consistance des propriétés bâties ou non bâties
- Signer les décomptes généraux à adresser aux entreprises dans le cadre des marchés passés par Artois Mobilités
- Signer les arrêtés d'avancement d'échelon
- Signer les arrêtés de radiation des effectifs

- Signer les arrêtés de temps partiel/temps partiel thérapeutique
- Signer les arrêtés relatifs au demi-traitement
- Signer les arrêtés relatifs au congé maternité
- Signer les bordereaux de mandats et titres concernant la comptabilité M43 et M14
- Signer la charte télétravail, le protocole individuel de mise en œuvre du télétravail avec les agents souhaitant bénéficier du télétravail, ainsi que tout document (courriers, notes de service), relatif aux conditions d'exercice individuel ou collectif du télétravail.

\* \* \*

\*

#### Délégations de signature, série « Technique » :

- Signer les déclarations d'ouverture de chantier dans le cadre des missions du pôle technique
- Signer les courriers de mise en exploitation des ouvrages créés aux concessionnaires d'énergie dans le cadre des missions du pôle technique
- Signer les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux dans le cadre des missions du pôle technique
- Notifier des plannings directeurs aux entreprises titulaires d'un marché passé par Artois Mobilités dans le cadre des projets relevant du pôle technique (travaux de VRD, espaces-verts, SLT, études...)
- Signer ou contresigner les fiches de non-conformité et les fiches de levée de non-conformité dans le cadre des projets relevant du pôle technique
- Signer ou contresigner les fiches d'agrément de matériaux, en correspondance avec les prescriptions de cahiers des charges techniques particuliers des différents marchés dans le cadre des projets relevant du pôle technique
- Signer des courriers de saisine du service du domaine pour obtenir un avis sur une valeur vénale ou locative d'un bien
- Signer tout document relatif aux divisions parcellaires dans le cadre des projets relevant du pôle technique
- Signer ou contresigner des plans de préventions sur les chantiers conduits sur maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités
- Signer ou contresigner les procès-verbaux de chantiers conduits sur maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités dans le cadre des projets relevant du pôle technique
- Signer ou contresigner les états des lieux avant mise à disposition d'un bien ou d'un terrain occupé en vue de la réalisation de travaux dans le cadre des projets relevant du pôle technique
- Signer ou constat de plantation et constat de reprise pour les végétaux installés dans le cadre des chantiers conduits sur maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités dans le cadre des projets relevant du pôle technique
- Signer ou contresigner les bordereaux de suivi des déchets produits dans le cadre des travaux de maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par le Artois Mobilités dans le cadre des projets relevant du pôle technique
- Signer les actes de dépôt de demande d'autorisation de fréquence radio ou d'émetteur radio
- Signer les plans de prévention annuels des points émetteurs radio

*Ces délégations de signature sont consenties en priorité à Monsieur Jérémy DEPRET responsable du pôle technique. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces délégations seront exercées par Monsieur Fabrice SIROP, Directeur Général.*

\* \* \*

**Délégations de signature, série « Juridique et Commande Publique », Niveau 1 :**

- Signer les courriers d'information aux candidats retenus et non retenus aux marchés publics dans les procédures inférieures à 90.000€, ainsi que les réponses aux courriers demandant les motifs de rejet
- Signer les agréments de sous-traitant aux titulaires des contrats conclus par Artois Mobilités (marchés publics et concessions)
- Signer les courriers visant à négocier avec les candidats, dans le cadre des consultations lancées par Artois Mobilités, lorsque le recours à la négociation est autorisé
- Signer les courriers visant à répondre à des demandes de communication de documents administratifs ainsi que les correspondances avec la commission d'accès aux documents administratifs
- Signer toute pièce relative aux demandes d'autorisation d'urbanisme sollicitées par Artois Mobilités dans le cadre de ses projets, et notamment les pièces concernant les demandes de permis de construire, de permis de démolir, de permis d'aménager, de déclarations préalables
- Parapher et coter les feuillets des registres des délibérations
- Signer les courriers de notification des pièces des marchés publics aux entreprises
- Signer des courriers visant à faire préciser ou régulariser une offre ou une candidature dans le cadre des marchés publics lancés par Artois Mobilités
- Signer les conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre les communes du ressort territorial d'Artois Mobilités, la société exploitant le réseau de transport en commun, et Artois Mobilités

*Ces délégations de signature sont consenties en priorité à Monsieur Fabrice SIROP. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice SIROP, ces dernières délégations seront exercées par Monsieur Paskal BARBELETTE, responsable du pôle Juridique et Commande Publique.*

**Délégations de signature, série « Juridique et Commande Publique », Niveau 2 :**

- Signature du registre de dépôt des offres
- Signature des états de lieux d'entrée et de sortie des biens loués ou mis à disposition par Artois Mobilités (sauf si cette mise à disposition ou cette occupation concerne la réalisation de travaux dans le cadre d'un projet porté par le pôle technique d'Artois Mobilités)

*Ces délégations de signature sont consenties en priorité à Monsieur Paskal BARBELETTE, responsable du pôle Juridique et Commande Publique. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paskal BARBELETTE, ces dernières délégations seront exercées par Monsieur Fabrice SIROP.*

\* \* \*

**Délégations de signature, série « Transports et Mobilités » :**

- Signer tout courrier ou toute correspondance à destination du délégataire exploitant du réseau de transport TADAO

- Signer tout document ou formulaire visant à permettre l'immatriculation, la mise en circulation ou la mise en exploitation des véhicules affectés au réseau de transport d'Artois Mobilités ou destinés à l'être
- Signer tout document ou procès-verbal visant à mettre à disposition des équipements à l'exploitant d'un service public délégué par Artois Mobilités

*Ces délégations de signature sont consenties en priorité à Monsieur Quentin DENOYELLE, responsable du pôle Transport et Mobilités. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Quentin DENOYELLE, ces délégations seront exercées par Monsieur Fabrice SIROP.*

\* \*  
\*

**Délégations de signature, série « Ressources » Niveau 1 :**

- Signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10.000 € HT.

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice SIROP, ces délégations seront exercées par Madame Stéphanie HUBINET, responsable du pôle Ressources.*

**Délégations de signature, série « Ressources » Niveau 2 :**

- Signature des ordres de missions pour les déplacements des agents dans les départements du Nord ou du Pas-de-Calais
- Réaliser les opérations de tirages et de remboursements sur les lignes de trésorerie
- Signer tout certificat ou attestation à destination d'un agent de la collectivité ou d'un organisme public extérieur (CNRACL, Pôle Emploi, URSAFF, CAF...) dans le cadre de la politique de ressources humaines d'Artois Mobilités (délégation en substitution de celle permettant de « signer les attestations pour la Caisse d'Allocations Familiales, pour Pôle Emploi »)
- Signer le compte de gestion dématérialisé
- Signer les certificats administratifs « comptable » à l'appui des mandats de paiement et titres de recettes
- Signer les documents relatifs aux accidents du travail
- Signer les états des services effectifs (inscription aux concours de l'administration et examens professionnels)

*Ces délégations de signature sont consenties en priorité à Madame Stéphanie HUBINET, responsable du pôle ressources. En cas d'absence ou d'empêchement Madame Stéphanie HUBINET, ces délégations seront exercées par Monsieur Fabrice SIROP.*

\* \*  
\*

**Délégations de signature, Série « Communication, Innovation et Système d'information » :**

- Notifier des plannings directeurs aux entreprises titulaires d'un marché passé par Artois Mobilité dans le cadre des missions du Pôle Communication, Innovation et Système d'Information
- Signer ou contresigner les fiches de non-conformité et les fiches de levée de non-conformité dans le cadre des missions du Pôle Communication, Innovation et Système d'Information

- Signer les appels à manifestation d'intérêt
- Signer les appels à projets et les candidatures à projets
- Signer ou contresigner les plans de prévention et les plans de préconisations de sécurité sanitaire sur les chantiers conduits sur maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités dans le cadre des missions du Pôle Communication, Innovation et Système d'Information
- Signer ou contresigner les procès-verbaux et les comptes-rendus de chantiers conduits sur maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités dans le cadre des missions du Pôle Communication, Innovation et Système d'Information

*Ces délégations de signature sont consenties en priorité à Monsieur Benoît DESCAMPS, responsable du pôle communications. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît DESCAMPS, ces délégations seront exercées par Monsieur Fabrice SIROP*

\* \*  
\*

#### **Délégations de signature, série « Responsable de pôle »,**

- Signer les factures et les demandes d'acompte attestant du service fait
- Signer les procès-verbaux de pré-réception, de réception, d'admission avec ou sans réserve et levée de réserves et tout document relatif aux achevements de projet, de réception de matériel, les livrables notamment les études, livrables informatique..., et logiciels
- Signer les demandes d'avances pour accord après vérification
- Signer les courriers de gestion et des actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision
- Signer ou contresigner les ordres de service relatifs au calendrier d'exécution et à la bonne exécution des prestations, à destination des entreprises titulaires d'un marché passé par Artois Mobilités notamment les ordres de service de démarrage de chantier (à l'exclusion des ordres de services ayant un impact financier direct) dans le cadre d'un projet piloté par le pôle
- Signer les courriers visant à effectuer une mise en demeure ou à faire part de difficultés particulières rencontrées dans l'exécution d'un marché, aux entreprises titulaires d'un marché passé par Artois Mobilités dans le cadre d'un projet piloté par le pôle.

*Ces délégations de signature sont consenties en priorité aux différents responsables de pôles dans le cadre de la gestion de leurs services respectifs. Elles seront exercées par Monsieur Fabrice SIROP, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, et de leur adjoint le cas échéant.*

**ARTICLE 2 :** La délégation objet du présent arrêté subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée formellement, ou tant que l'intéressé demeure titulaire de ses fonctions.

**ARTICLE 3 :** Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, ou d'un recours gracieux devant le Président du Syndicat Mixte Artois Mobilités, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié et transmis à la sous-préfecture de Lens pour contrôle de légalité.

Je soussigné, Monsieur Fabrice SIROP, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé des voies et délais de recours (article 3).

Notifié le : **21/6/2026**  
Signature de l'intéressé



Transmission au contrôle  
de légalité le :

Publication le :

Pour extrait conforme

LENS, le **02** JUIN 2026



Le Président,  
Alain DUBREUCQ